CCAS

Trévou-Tréguignec

IMPRIMÉ SIMPLIFIE DE DEMANDE D'AIDE

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES DES JEUNES

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Trévou-Tréguignec met en place, à compter du 1er octobre 2026, une aide à la pratique d'une activité sportive ou culturelle en association, pour les jeunes de moins de 18 ans domiciliés sur la commune.

Qui peut en bénéficier ?

- Les enfants de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année en cours
- Pour une activité pratiquée dans le cadre d'une association.
- Une seule demande par enfant et par an.

Date de la demande : / /

NOM DU RESPONSABLE LEGAL : Prénom :

Adresse :

Tél : Signature du demandeur :

Prénom(s) de tous les enfants de moins de 16 ans composants le foyer:

Prénom et date de naissance :	Prénom et date de naissance :	Prénom et date de naissance :

Documents à joindre impérativement pour réaliser la demande :

☑ Ce formulaire complété ; enfant concerné par la demande : …….

☑ La facture de l'association ; Nom de l'association : ……..

☑ Un RIB ;

☑ Un justificatif du quotient familial délivré par la CAF.

L'aide dépend du quotient familial de la famille (calculable sur le site de la CAF), il est défini annuellement par le CCAS. En 2026 il est de :

50 € si quotient familial ≤ 1 000

30 € si quotient familial ≤ 1 400

Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs (coupon sport, aide du comité d'entreprise, etc.). Si le reste à charge pour la famille est inférieur à 30 €, l'aide du CCAS ne pourra pas dépasser ce reste à charge.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les informations vous concernant recueillies par le CCAS de Trévou-Tréguignec, dans le cadre d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel aux fins d'instruire les demandes d'aides facultatives, attribuer et verser les aides.

Ces informations sont conservées 2 ans. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont : les agents habilités de la commune, le Président du CCAS, la commission du CCAS, le Trésor Public.

La commune de Trévou-Tréguignec pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de M. Le Président du CCAS par courrier postal à cette adresse CCAS Mairie de Trévou-Tréguignec place du 19 Mars 1962 Trévou-Tréguignec 22660 ou par mail à cette adresse ccas@trevou-treguignec.bzh.

Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. Le Délégué à la protection des données du CCAS est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr ou par voie postale Eleusis 2, 1 rue Pierre et Marie Curie BP417 22194 Plérin cedex.